

LE BAIL EN RÉSIDENCE PRIVÉE POUR AÎNÉS

JANVIER 2026

Aide-mémoire

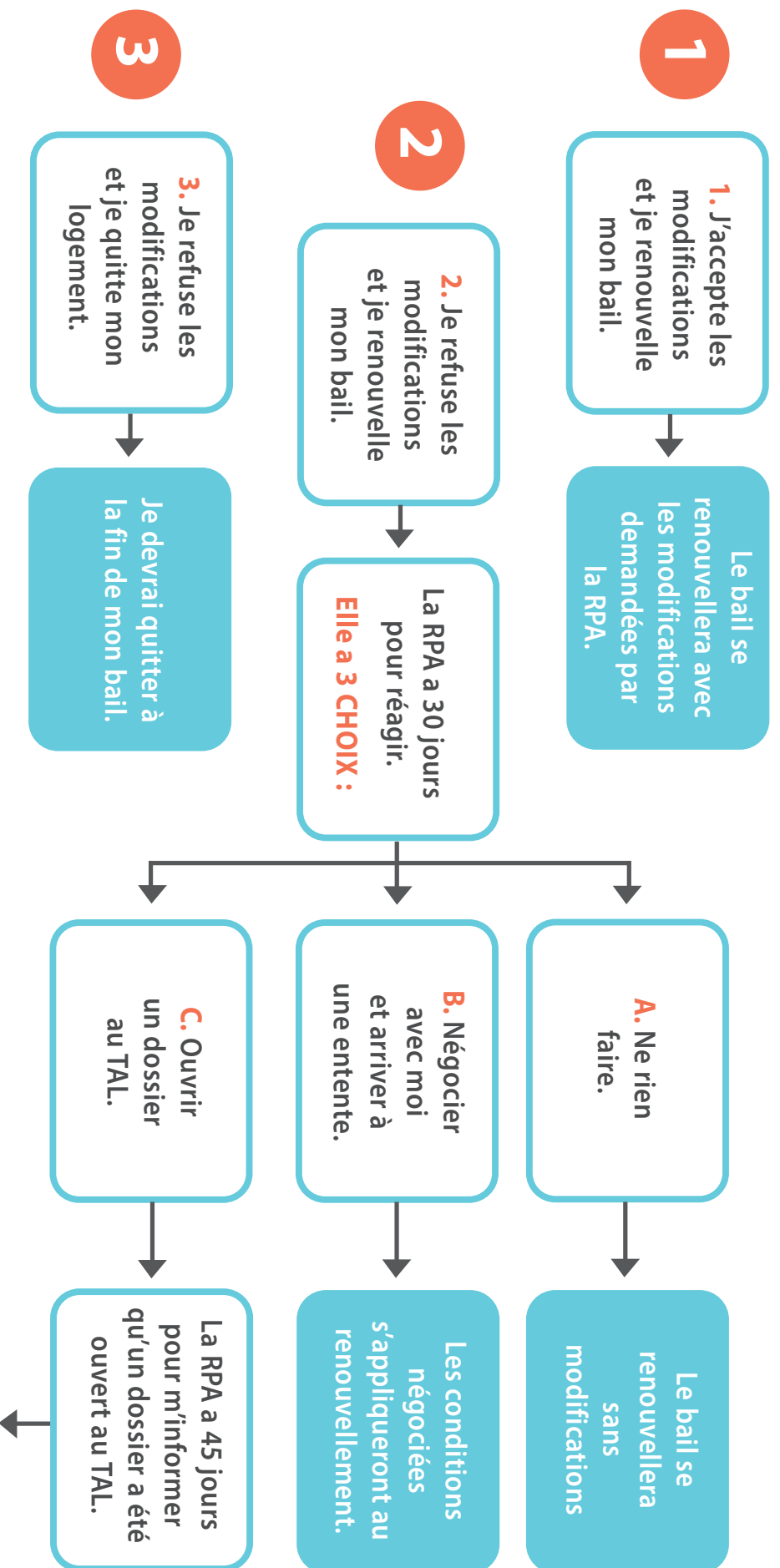


Informer. Aider. Accompagner.
1 877 767-2227


fcaap

LE RENOUVELLEMENT POUR UN BAIL DE 12 MOIS

Chaque année, mon propriétaire doit m'envoyer un avis de renouvellement de bail. Cet avis précise les changements qu'il compte y apporter. Il doit le faire **au plus tôt 6 mois** avant la fin du bail, et **au plus tard 3 mois** avant la fin du mon bail. Trois (3) choix sont alors possibles pour moi :



LE BON RÉFLEXE

- Je n'ai pas reçu mon avis?
- Je ne suis pas certain de comprendre les étapes?
- J'aurais besoin d'accompagnement?



JE N'HÉSITE PAS À CONTACTER MON CAAP!

Je contacte mon CAAP pour obtenir de l'information et de l'aide pour la suite!

